YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/FF/IP

ARRETE N° 2000/90
(Série A)

OBJET : Réouverture du chantier angle rue René Coty / rue Charles de Gaulle.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2542-8,
VU l'arrêté de permis de construire 691 99M 1044 en date du 30 septembre 1999 accordé à Madame et Monsieur PAPINAUD angle rue René Coty / rue Charles de Gaulle à Yerres,
VU l'arrêté n° 2000/66 (série A) portant réglementation sur la circulation et stationnement des véhicules des rues René Coty et Charles de Gaulle, en date du 17 avril 2000,
VU la permission de voirie ci-jointe référencée n° 00.4.V/202 en date du 27 avril 2000 accordée à la Société ARCOLE ENTREPRISE pour le compte de Madame et Monsieur PAPINAUD,
VU l'arrêté n° 2000/84 (série A) portant interruption immédiate des travaux angle rue René Coty / rue Charles de Gaulle, en date du 11 mai 2000.

CONSIDERANT que la société ARCOLE ENTREPRISE a mis en place les dispositifs de mise en conformité du chantier,

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté ordonne la réouverture immédiate du chantier sis angle rue René Coty / rue Charles de Gaulle.

Article 2 : Cet arrêté sera notifié à la société ARCOLE ENTREPRISE sise Le Clos de la Ferronnière Route Stratégique 93390 CLICHY-SOUS-BOIS et à Madame et Monsieur PAPINAUD 66 avenue du Général Leclerc 91330 YERRES, soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 : MM. le Commissaire de Police Nationale, le Directeur Départemental de l'Equipement, la Gendarmerie de Brunoy, le Chef de Corps de la Police Municipale de la commune d'Yerres, tous les agents de la force publique chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
25 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 23 mai 2000

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE